

Ouverture du service en ligne de l'Anah dans le Puy-de-Dôme

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) accorde depuis plus de 45 ans des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs.

Les priorités de l'Agence s'inscrivent dans les politiques nationales du logement : la rénovation énergétique des logements, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée à l'âge ou aux handicaps, la lutte contre l'habitat indigne, et aide aux copropriétés fragiles et en difficultés.

Le service en ligne est ouvert et permettra aux propriétaires occupants de se connecter directement sur la page internet **monprojet.anah.gouv.fr** sur laquelle ils pourront:

- vérifier leur éligibilité aux aides de l'Anah en se munissant de leur dernier avis d'imposition ;

- en cas d'éligibilité :

- *initier leur demande et être mis en relation avec un professionnel qui pourra les accompagner par la réalisation d'une visite de leur logement, des propositions de travaux à réaliser, une simulation financière ;

- * déposer leur dossier de demande de subvention et leur demande de paiement.

- En cas d'inéligibilité, ils auront la possibilité de contacter l'ADIL, espace information énergie dans le Puy-de-Dôme, pour être conseillés sur d'autres aides possibles.

En savoir plus : <https://monprojet.anah.gouv.fr/>